

Les organisations syndicales élues au CTP de l'UVHC :
CGT, FSU, SGEN, UNSA

Le vendredi 4 juillet 2008

À l'attention de : Madame la Présidente de l'UVHC

Objet : Mise en place et fonctionnement du CTP de notre Université

Madame la Présidente,

Nous regrettons que le CTP n'ait été convoqué au mois de juin et il nous semble maintenant trop tard pour le réunir en juillet ou fin août. Nous sommes conscients de l'actualité chargée du monde universitaire et comprenons que cela puisse être une cause, légitime, de ce délai.

Nous souhaitons, conformément à l'article 6 du règlement type des CTP (annexe à la circulaire Fonction publique du 23 avril 1999 parue au JO du 9 juin):

- qu' il y ait une consultation préalable des organisations syndicales élues relative à la conception de l'ordre du jour,
- que la convocation arrive aux membres titulaires et suppléants désignés par les organisations syndicales au moins 15 jours avant la réunion.

Cette procédure nous paraît indispensable afin de préparer au mieux les réunions dans le souci de prises de décisions essentielles, sur la base de concertations réfléchies, en inadéquation complète avec une information trop tardive.

De plus, il nous semble important pour un meilleur fonctionnement du CTP que les suppléants soient eux aussi conviés à chaque réunion par convocation, dans le respect du fait qu'ils n'ont pas voix délibérative au moment d'un vote si leur titulaire est présent.

Ensemble nous vous adressons ce message car nous souhaitons vivement que le CTP, nouvelle instance, puisse contribuer sérieusement au devenir de notre établissement.

Signataires : les organisations syndicales élues au CTP de l'UVHC :
CGT, FSU, SGEN-CFDT et UNSA